

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : Amende de police – Demande de subventions

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis relatif à la mise aux normes de la signalisation verticale et horizontale, ainsi que de l'aménagement routier, pour un montant total estimé à 15.301,72 € TTC.

Considérant la nécessité de ces aménagements, Le Conseil Municipal décide :

- L'aménagement tel que proposé
- D'inscrire la dépense au budget 2012
- De demander les subventions correspondantes
- Autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : Convention Foyer Socio Educatif

Suite à la vérification de la régie de recettes communale par Mlle HOEHE, Trésorière, il s'avère nécessaire de préciser certains points :

- Concernant les arrhes, il serait utile de préciser sur la convention que : « Les arrhes versées seront encaissées dès la réservation et ne donneront pas lieu à remboursement en cas d'annulation ».

Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Maire est autorisé à signer une attestation demandant le remboursement dudit acompte.

Le Conseil Municipal, accepte ces changements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

**Présents** : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

**OBJET** : CPA – Convention des pontons

La commission CPA propose la mise en place d'un contrat de mise à disposition précaire d'un emplacement pour une avancée (ponton) à usage de la pêche sur l'étang des Marais de REMERING LES PUTTELANGE.

Ce contrat définit les conditions particulières de la mise à disposition de l'emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de ce contrat
- Décide la mise en place de ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- Dit que le contrat est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

**Présents** : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

**OBJET** : CPA – Révision du loyer de l'Auberge du Lac

Le Conseil Municipal :

- considérant les conditions de location mises en place au bénéfice de Madame WEBER, locataire de l'Auberge du Lac

Décide :

- de fixer le loyer mensuel à 495,00 € HT (592,02 € TTC) jusqu'au 31 décembre 2012
- de revoir le loyer à compter de janvier 2013
- d'user du bénéfice de la clause de résiliation prévue au contrat de location-gérance Rép. 13913 du 14 mai 2002, stipulant « A défaut par le locataire-gérant d'exécuter un seul paiement de la redevance aux échéances convenues, le contrat de location sera résilié de plein droit ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : Tarification 2012 au Centre de Plein-Air

Monsieur Christophe LEYDINGER, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les propositions faites pour la saison touristique 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la tarification TTC suivante pour l'exercice 2012.

**CAMPING + GARAGE MORT**

• Emplacement standard	600,00 €
• Complément confort	150,00 €
• Complément grand confort	300,00 €
• Supplément par personne ne faisant pas partie des personnes à charge	82,00 €
• Enfant de 12 à 18 ans et plus (à charge avec justificatif)	26,00 €
• Supplément pour chien	40,00 €
• Forfait électrique pour 2 ampères (compris dans le forfait emplacement)	
• Supplément pour 6 ampères	160,00 €
• Supplément pour 10 ampères	320,00 €
• Complément ----- (de 6 à 10 ampères)	160,00 €
• Supplément ordures ménagères	35,00 €
• Forfait eau	50,00 €

**SEGEL-CLUB**

• Redevance par emplacement	400,00 €
-----------------------------	----------

**SUPPLEMENT – DIVERS**

• Abri clos	70,00 €
• Intervention électrique	75,00 €
• Supplément pour non-paiement à échéance (jusqu'au 31 mai)	100,00 €

**Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement**

• Frais de remise en état	
• Tarif horaire main d'œuvre	42,00 €
• Tarif horaire engin	75,00 €
• Fourniture électricité au KW	0,11 €
• Fourniture eau au m3	3,15 €

### **CAMPING DE PASSAGE**

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	5,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	2,00 €
• Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement)	4,00 €
• Supplément pour chien (par jour)	2,00 €
• Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement	10,00 €

### **CAMPING DE PASSAGE à partir de 7 nuits**

• Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end)	4,00 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude	3,50 €
• Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude, enfants de – de 12 ans	1,80 €
• Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement)	3,50 €
• Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement	7,00 €
• Supplément pour chien (par jour)	2,00 €

### **CARTE DE PECHE – VOILE ET LOISIRS (matériel non fourni)**

• Voilier (carte annuelle)	104,00 €
• Voilier (carte mensuelle)	35,00 €
• Voilier (carte journalière)	8,00 €
• Planche à voile annuelle	48,00 €
• Planche à voile mensuelle	34,00 €
• Planche à voile journalière	8,00 €
• Pédalo 2 places (location ½ heure)	4,00 €
• Pédalo 4 places (location ½ heure)	5,00 €
• Pédalo (carte annuelle)	84,00 €
• Pêche annuelle	60,00 €
• Pêche annuelle pour jeunes de 12 à 16 ans	26,00 €
• Pêche avec avancée	120,00 €
• Pêche mensuelle	35,00 €
• Pêche journalière	8,00 €
• Supplément pour non-paiement du ponton à échéance (jusqu'au 31 mai)	50,00 €
<b>Au-delà du 31 mai : PERTE de l'emplacement</b>	
• Toboggan carte forfait A.M.	1,00 €
• Tennis (1H)	2,00 €

### **DROIT D'ENTREE AU CAMPING**

• Voiture avec chauffeur	2,00 €
• Passagers (à partir de 6 ans)	2,00 €
• Piétons – cyclistes (à partir de 6 ans)	2,00 €
• Deux roues (avec conducteur)	2,00 €
• Chien	2,00 €

## LAVERIE

- Lavage 4,00 €
- Séchage 2,00 €

## DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS

- Emplacement annuel 250,00 €
- Emplacement journalier 25,00 €

## TARIFS LOCATION – HUTTES

MODELES	<u>Semaine</u> (1ère semaine)	<u>Semaine</u> (à partir de la seconde)	<u>Nuitée</u> (hors juillet-août)
ANAÏS	120,00 €	108,00 €	30,00 €
ISABELLE	140,00 €	126,00 €	35,00 €
OLGA	155,00 €	140,00 €	40,00 €

Tarif à la nuitée : à partir de 2 nuits minimum  
Forfait semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 14H,  
départ le samedi matin avant 10H

Les chalets sont équipés de plaques électriques, d'un réfrigérateur, du mobilier courant (lits, table, tabourets) ainsi que de la vaisselle nécessaire.

Vous utilisez un bâtiment sanitaire commun aux 12 chalets. Il n'y a pas d'eau courante dans les chalets.

IMPORTANT : apporter draps et couvertures (lits de 70 cm ou 2 x 70 cm)

**Aucune toile de tente ne sera tolérée sur l'aire des huttes.**

Toute réservation devra être confirmée par le versement d'arrhes équivalent à 2 nuitées (chèque au « Trésor Public » encaissable dès réception).

Un dépôt de caution de 200,00 € sera exigé à la remise des clés et restitué après inventaire de fin de séjour (sauf en cas de détérioration ou de vol).

Le solde de la location est à régler au plus tard à la remise des clés.

Documents à fournir :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Nom, prénom et âge des occupants

La réservation sera effective à la réception de l'ensemble des pièces exigées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : Heures supplémentaires – Circonstances exceptionnelles

Le nombre d'heures supplémentaires que peut accomplir un agent de la Fonction Publique Territoriale est limité à 25 heures par mois.  
Toutefois, ce contingent peut être dépassé en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée.

Le Conseil Municipal

Considérant la charge de travail qui incombe aux saisonniers affectés à la barrière du camping au Centre de Plein Air pendant la saison estivale,

Décide d'autoriser le dépassement de 25 heures supplémentaires par mois aux agents affectés à la barrière du camping pendant la saison estivale,

Charge le Maire d'en informer le Comité Technique Paritaire au Centre de Gestion de la Moselle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : ONF – Matérialisation des lots de bois de chauffage 2012

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis ONF concernant la prestation pour la matérialisation des lots du bois de chauffage, exercice 2012.  
La dépense est estimée à 928,10 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis émanant de l'ONF concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 928,10 € TTC
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2012

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : ONF – Travaux d'exploitation 2012

M. le Maire présente au Conseil Municipal les programmes des coupes et d'exploitation de l'exercice 2012.

La recette brute escomptée s'élève à 28.066 € pour un volume total de 750m<sup>3</sup>. La dépense totale du programme de travaux est estimée à 23.777,65 € TTC

Le Conseil Municipal :

- Adopte le programme de travaux 2012 et l'état de prévision des coupes tel que présenté
- Adopte le programme de travaux réalisés par le biais de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour un montant de 23.777,65 € TTC
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2012

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*

Département de la Moselle  
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

**SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2011**

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. BLUM (procuration) – DREIDEMY – LINDEN  
(procuration) – Mlle BARDA

OBJET : Virement de crédits

Le Conseil Municipal vote les virements de crédits suivants :

- Compte 739116 en dépenses + 4.007,00 €
- Compte 7311 en recettes + 4.007,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE  
J.L. ECHIVARD

*Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 02.12.2011*